

Structure de la dette publique en Europe

Données 2003

Statistiques en bref

ÉCONOMIE ET FINANCES

2/2005

Auteur
Luca Ascoli

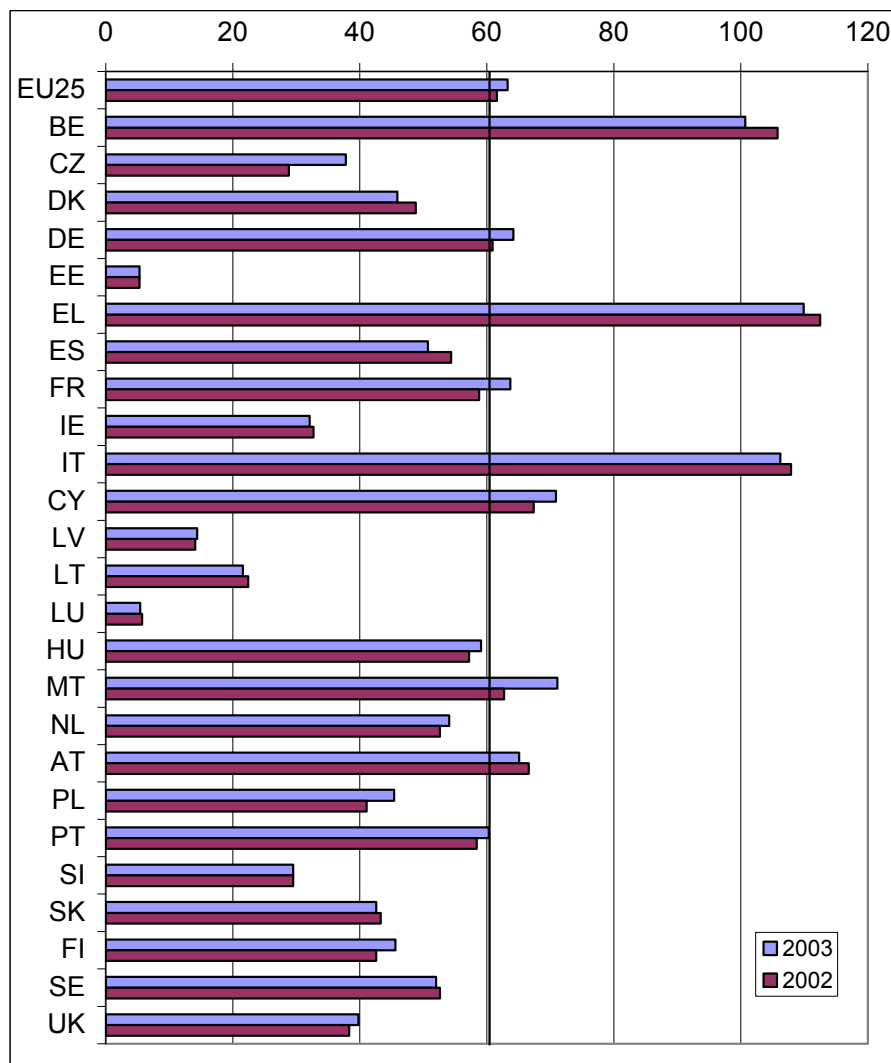
Contenu

Niveau d'endettement général...	3
Ventilation par sous-secteur ...	3
Ventilation par instrument	3
Ventilation par détenteur de la dette.....	4
Ventilation par échéance.....	5
Autres aspects	7

Le présent article analyse la structure de la dette publique en Europe, sur la base d'une enquête menée pendant le printemps et l'été 2004.

Les données sur la dette publique sont fournies à Eurostat dans le cadre de la procédure de déficit excessif, conformément au traité de Maastricht en mars et septembre de chaque année. Lorsque la dette totale a subi des révisions significatives au cours de l'année 2004, notamment en ce qui concerne la Grèce, ceci se reflète dans cette publication.

À la fin de 2003, le niveau général de la dette publique était de 63,3 % du PIB pour EU25, plus élevé que les 61,6 % enregistrés à la fin de 2002 et plus élevé que la valeur référence de 60% pour la dette excessive (voir figure 1).



Graphique 1 : Dette publique consolidée en pourcentage du PIB.
Source : Notifications PDE (Règlement n° 3605/93 du Conseil).



Cette année, c'est la quatrième fois qu'Eurostat adresse aux États membres de l'UE l'enquête sur la structure de la dette publique. Les enquêtes précédentes ont été menées en 1996, 1999 et 2003. Les deux premières enquêtes¹ étaient basées sur la méthodologie du SEC79; les suivantes utilisaient la méthodologie du SEC95.

Le but de l'étude est d'actualiser les informations contenues dans la publication «Structure de la dette publique en Europe», parue en mars 2004². L'étude compare les données 2002 et 2003 couvrant EU25.

L'enquête comportait neuf tableaux : un ensemble de quatre tableaux (dette non consolidée de l'administration centrale, dette non consolidée des administrations d'États fédérés et locales, dette non consolidée des administrations de sécurité sociale et dette consolidée des administrations publiques) pour 2002 et le même ensemble de tableaux pour 2003, plus un tableau contenant des classifications supplémentaires de la dette publique.

Comme les données de l'enquête

ne sont pas toujours suffisamment complètes pour couvrir tous les États membres de l'UE, les données de la notification dans le contexte du règlement (CE) n° 3605/93 du Conseil sont également utilisées pour la présente étude.

Méthodologie utilisée

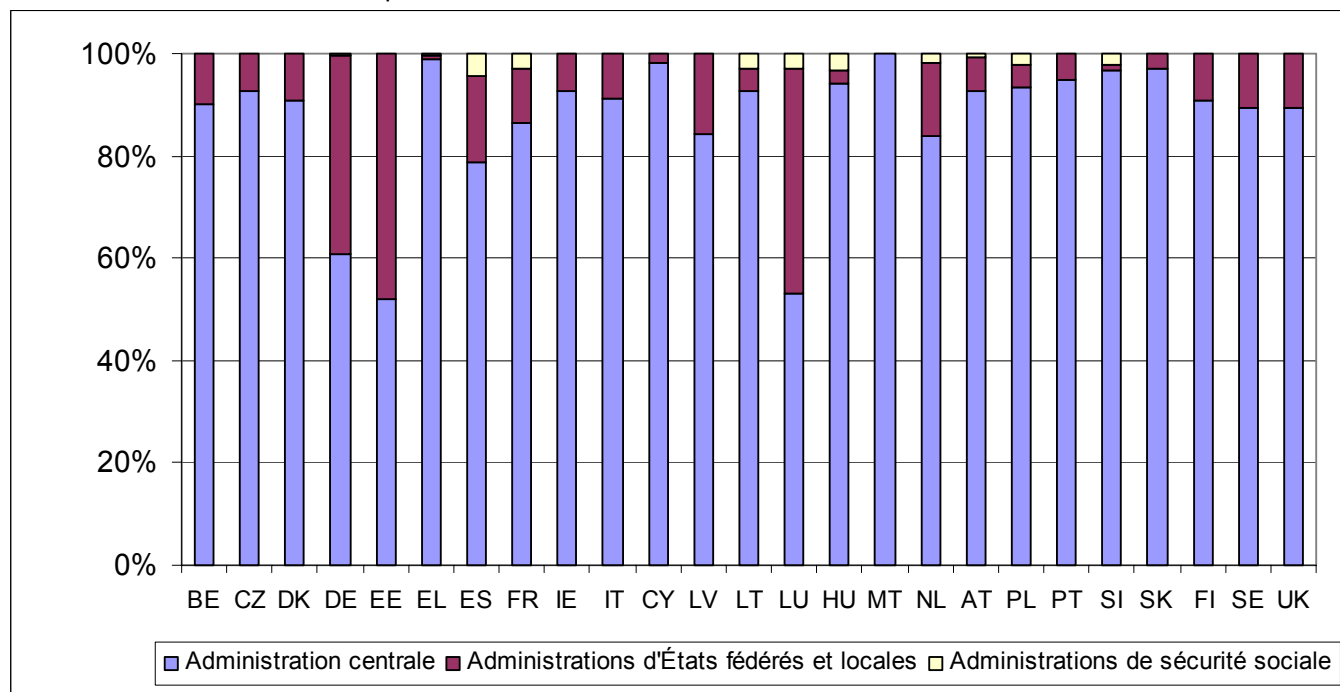
Les définitions des sous-secteurs, instruments et détenteurs de la dette s'appuient sur la méthodologie du SEC95. Pour le calcul de la dette publique, la définition du traité de Maastricht utilisée pour la procédure en cas de déficit excessif (PDE) est suivie. La dette publique correspond au *total des dettes brutes, à leur valeur nominale, en cours à la fin de l'année et consolidées entre et à l'intérieur des secteurs des administrations publiques*. Cette définition est conforme au règlement (CE) n° 3605/93 du Conseil, tel que modifié par le règlement (CE) n° 475/2000 du Conseil et par le règlement (CE)

n° 351/2002 de la Commission. La dette des sous-secteurs n'est pas consolidée mais elle suit la même méthodologie au sens que l'encours de la dette est égal à la somme des passifs du secteur dans les catégories suivantes : numéraire et dépôts (AF.2), titres autres qu'actions (AF.33) et crédits (AF.4). L'évaluation est toujours basée sur la valeur nominale ou faciale pour tous les instruments.

Recoupelement avec les notifications PDE

Pour la dette consolidée des administrations publiques, un recoupelement avec le tableau 1 de la notification de la procédure en cas de déficit excessif a été fait. Pour certains États membres, il y avait de légères différences qui peuvent s'expliquer par le fait que les données notifiées ont été révisées. Cependant, pour la Grèce ces différences sont importantes³.

Depuis la notification en mars 2004, les tableaux comprennent désor-



Graphique 2 : Ventilation de la dette publique consolidée par sous-secteur, en 2003.

Source : enquête sur la dette. Pour CZ, CY et SI, notifications PDE (Règlement n° 3605/93 du Conseil).

- 1 Voir *Statistiques en bref, Économie et finance*, 33/1997, *Structure de la dette publique dans les États membres de l'Union européenne* et 33/1999, *Structure de la dette publique dans l'Union européenne*.
- 2 Voir *Statistiques en bref, Économie et finance*, 19/2004, *Structure de la dette publique en Europe*.
- 3 Voir communiqué de presse de la Commission IP/04/1431, 1 décembre 2004.

mais des données sur l'encours de la dette pour chaque sous-secteur. Il est donc possible, à présent, de contrôler les résultats de l'enquête pour les totaux des sous-secteurs.

Niveau d'endettement général

La comparaison des données de 2002 et de 2003 révèle que certains des États membres présentant les niveaux d'endettement les plus élevés ont fait des progrès dans la réduction de leur dette. C'est notamment le cas de la Belgique.

Les niveaux d'endettement des 10 nouveaux États membres sont généralement relativement faibles. Seules Chypre et Malte ont une dette qui dépasse 60 % et qui a augmenté en 2003. La dette de l'Estonie est exceptionnellement faible : ce pays a pour politique d'avoir en permanence un budget équilibré.

Ventilation par sous-secteur

Dans l'enquête, les administrations d'États fédérés et locales ne sont pas traitées séparément parce que seuls quatre États membres (Belgique, Allemagne, Espagne et Autriche) identifient le sous-secteur des administrations d'États fédérés.

Les données des administrations de sécurité sociale ne sont pas toujours disponibles séparément. Dans cinq États membres (Estonie, Chypre, Lettonie, Malte et Royaume-Uni), la sécurité sociale n'est pas un sous-secteur institutionnel distinct et les passifs éventuels font partie de la dette de l'administration centrale.

Pour la plupart des États membres, la part de la dette de l'administration centrale est supérieure à 80 % de la dette totale (voir figure 2). Dans trois États membres seulement, la part de la dette de l'administration centrale est beaucoup plus faible parce que les administrations d'États fédérés et locales y jouent un rôle plus

important. La part de la dette des administrations d'États fédérés et locales est de 48 % en Estonie, 44 % au Luxembourg et 39 % en Allemagne.

Dans tous les États membres, la part du sous-secteur des administrations de sécurité sociale est très faible ($\leq 5\%$).

Impact de la consolidation⁴

La dette publique doit être consolidée conformément à la définition de Maastricht. Cela signifie que la dette contractée par un sous-secteur et détenue par un autre n'est pas incluse. L'impact de la consolidation est différent dans chaque États membres et il change dans le temps (voir tableau 1). En général, la part des dettes intra-administrations se situe entre 5 % et 10 %. Pour certains États membres, il n'y a pratiquement pas d'impact du tout, comme en Allemagne, en Estonie (2003), en Irlande et à Malte. Au Danemark, la part des dettes intra-administrations a atteint 25,5 %, ce qui est de loin le niveau le plus élevé dans EU25. Dans des États membres comme la Finlande et la Suède, où la part de la dette publique détenue par les sous-secteurs de l'administration eux-mêmes était substantielle en 1998, elle se situe à un niveau beaucoup plus bas en 2003. En Belgique, en Grèce, en Espagne, aux Pays-Bas, en Autriche et au Portugal, une tendance inverse peut être observée : la part des dettes intra-administrations augmente.

Ventilation par instrument

L'utilisation des instruments de la dette est différente dans chaque États membres (voir figure 3). Dans la plupart des États membres, la dette est financée à plus de 70 % par l'émission de titres.

Deux États membres ont peu recours à l'émission de titres (Luxem-

	1998	2002	2003
BE	3,2%	9,4%	9,5%
CZ	:	0,8%	1,4%
DK	21,7%	23,5%	25,5%
DE	0,1%	0,1%	0,1%
EE	10,2%	1,7%	0,9%
EL	10,1%	13,5%	14,7%
ES	5,0%	6,0%	7,1%
FR	9,6%	9,9%	7,3%
IE	0,7%	0,8%	0,7%
IT	:	5,5%	2,1%
CY	:	:	:
LV	0,0%	9,3%	9,7%
LT	3,3%	4,1%	4,9%
LU	11,1%	10,6%	10,2%
HU	4,8%	3,6%	5,3%
MT	0,0%	0,0%	0,0%
NL	3,1%	9,3%	8,8%
AT	5,9%	9,3%	9,9%
PL	:	9,5%	8,6%
PT	2,8%	10,1%	12,2%
SI	0,8%	0,1%	:
SK	5,7%	5,4%	2,5%
FI	39,0%	18,1%	11,2%
SE	17,7%	9,0%	9,8%
UK	11,0%	11,7%	9,7%

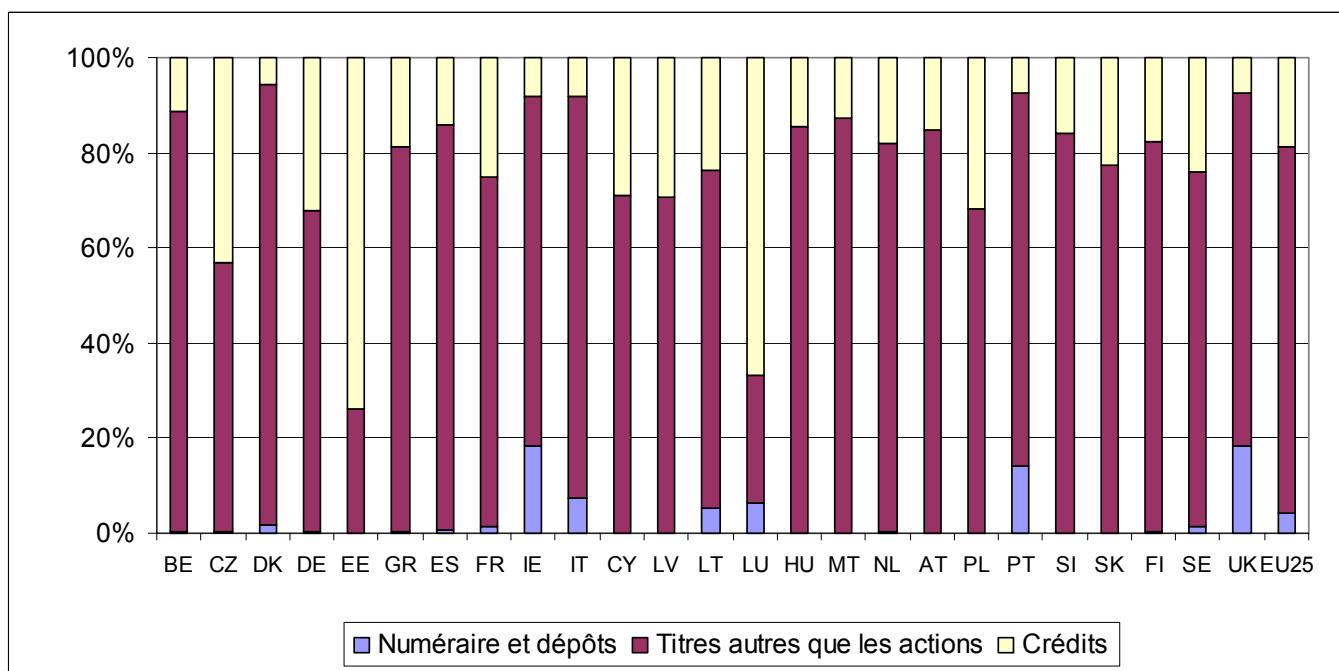
Tableau 1 : Dette intra-administrations publiques en pourcentage de la dette publique consolidée.

Source : enquête sur la dette.

bourg 27 % et Estonie 26 %). Comme le Luxembourg et l'Estonie ont une dette très faible, le recours au crédit est plus facile à gérer et moins cher.

En Allemagne, pour les mêmes raisons, les municipalités souscrivent des emprunts sous la forme de crédits. En revanche, les administrations des États fédérés ont utilisé les conditions de financement favorables offertes en particulier par les banques d'État dans le passé.

L'utilisation du numéraire et autres dépôts est généralement très faible, avec une part de la dette égale à 0 % dans plusieurs États membres. Cependant, dans trois États membres, la part du numéraire et autres dépôts est supérieure à 10 %. C'est le cas pour le Royaume-Uni (19 %), l'Irlande (18 %) et le Portugal (14 %). La raison en est que les chiffres pour l'instrument (AF.29)



Graphique 3 : Ventilation de la dette publique consolidée par instrument, en 2003.

Source : enquête sur la dette, données pour CZ, CY et SI de la notification PDE.

Autres dépôts des sous-secteurs des ménages et institutions sans but lucratif au service des ménages (S.14+15) sont beaucoup plus élevés parce que les dépôts dans des institutions comme la poste ou le Trésor sont comptabilisés en tant que passifs des administrations publiques.

classification SEC95 :

- les sociétés non financières (S.11);
- les sociétés financières (S.12);
- les ménages et les institutions sans but lucratif au service des ménages (S.14+15);
- le reste du monde (S.2), dont les résidents de l'UEM.

les autres résidents (S.11 + S.14+15 combinés).

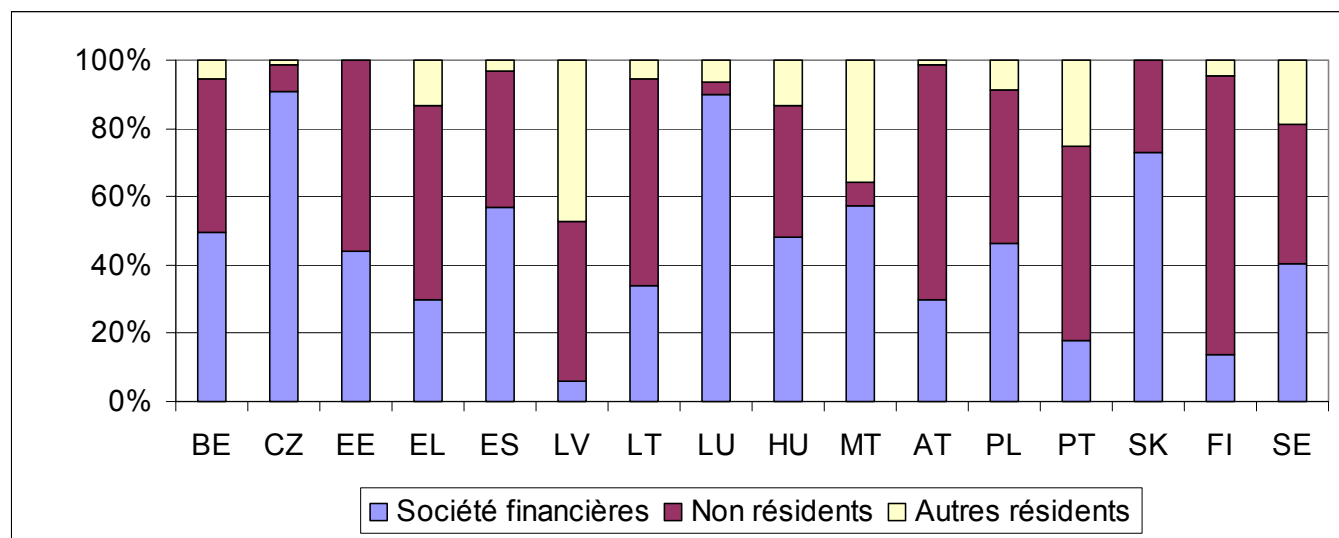
La principale raison pour laquelle l'information en contrepartie n'est pas très complète est que certains États membres ont des difficultés à identifier le secteur des détenteurs de certains instruments.

Plusieurs États membres ont également demandé une dérogation sur ce point (pour certains ou l'ensemble des secteurs et/ou instruments) au «Règlement (CE) n° 501/2004 du Parlement européen et du Conseil,

Ventilation par détenteur de la dette

L'enquête distingue quatre catégories d'agents économiques, selon la

Comme les réponses n'étaient pas suffisamment complètes pour toutes les catégories, seules trois ont été conservées pour l'analyse : les non-résidents, les sociétés financières et



Graphique 4 : Ventilation de la dette publique consolidée par instrument, en 2003.

Source : enquête sur la dette, données pour CZ, CY et SI de la notification PDE.

	non précisé/ ≤ 1 an	1-5 ans	5-7 ans	7-10 ans	10-15 ans	15-30 ans	> 30 ans	> 1 an
BE	8,3	:	:	:	:	:	:	91,7
CZ	32,3	31,4	4,1	20,6	10,3	1,2	0,0	67,7
DK	100,0	:	:	:	:	:	:	:
DE	5,9	:	:	:	:	:	:	94,1
EE	1,3	38,9	0,0	29,2	22,9	7,7	0,0	98,7
EL	1,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	98,1
ES	2,0	35,0	3,8	36,7	13,9	2,5	6,2	98,0
FR	42,5	:	:	:	:	:	:	57,5
IE	10,4	20,4	25,1	1,6	22,4	17,1	3,0	89,6
IT	100,0	:	:	:	:	:	:	:
LV	18,6	51,1	15,0	0,2	6,7	8,4	0,0	81,4
LT	6,9	42,4	3,5	34,2	3,5	9,5	0,0	93,1
LU	31,5	68,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	68,5
HU	19,9	41,9	6,9	13,0	11,6	5,5	1,2	80,1
MT	22,2	18,3	11,4	13,8	28,4	2,6	3,3	77,8
NL	100,0	:	:	:	:	:	:	:
AT	3,2	7,0	7,9	29,5	39,2	3,1	4,4	96,8
PL	14,9	39,3	1,0	18,9	1,7	23,0	1,2	85,1
PT	6,4	8,5	22,7	14,9	40,6	6,2	0,7	93,6
SK	13,4	40,1	12,6	21,8	10,9	1,1	0,0	86,6
FI	13,5	:	:	:	:	:	:	86,5
SE	26,7	45,2	6,0	13,6	3,5	2,3	2,7	73,3
UK	31,1	:	:	:	:	:	:	68,9

Tableau 2 : Dette publique par échéance en pourcentage de la dette totale, en 2003. Données manquantes pour CY et SI. Pour AT, les crédits sont seulement ventilés en court terme et long terme. Source : enquête sur la dette.

du 10 mars 2004, sur les comptes financiers trimestriels des administrations publiques» jusque décembre (pour certains États membres jusque juin) 2005.

La structure des détenteurs de la dette est très différente dans chaque États membres (voir figure 4).

Pour la République tchèque, le Luxembourg et la Slovaquie, la part des sociétés financières en tant que détentrices de la dette est assez élevée.

La Finlande a la part la plus élevée de détenteurs non résidents, avec près de 80%. Le nombre de souscripteurs d'obligations de référence du Trésor finlandais s'est considérablement accru après l'introduction de l'euro et une forte proportion des titres de la dette de l'administration centrale est venue à l'étranger, alors que le marché intérieur est plutôt étroit.

Les économies et leurs marchés de la dette des 10 nouveaux États membres sont relativement modestes. Si un États membres contracte une part relativement élevée de sa dette en d'autres devises que la

monnaie nationale (par exemple, en euros), il peut attirer une part plus importante de détenteurs non résidents. C'est le cas, par exemple, de l'Estonie et de la Lituanie.

Ventilation par échéance

Dans l'enquête, les États membres ont été invités à fournir des informations détaillées sur la structure chronologique de la dette, sur la base de l'échéance initiale. Dans de nombreux cas, ces informations ont été difficiles à obtenir. Posséder de telles informations pour plusieurs années permettrait de voir si la structure des échéances change dans le temps. Pour l'instant, 13 États membres sont en mesure de fournir des informations à ce niveau de détail. La plupart des États membres subdivisent la structure par échéance en «jusqu'à un an» et «à plus d'un an» (voir tableau 2).

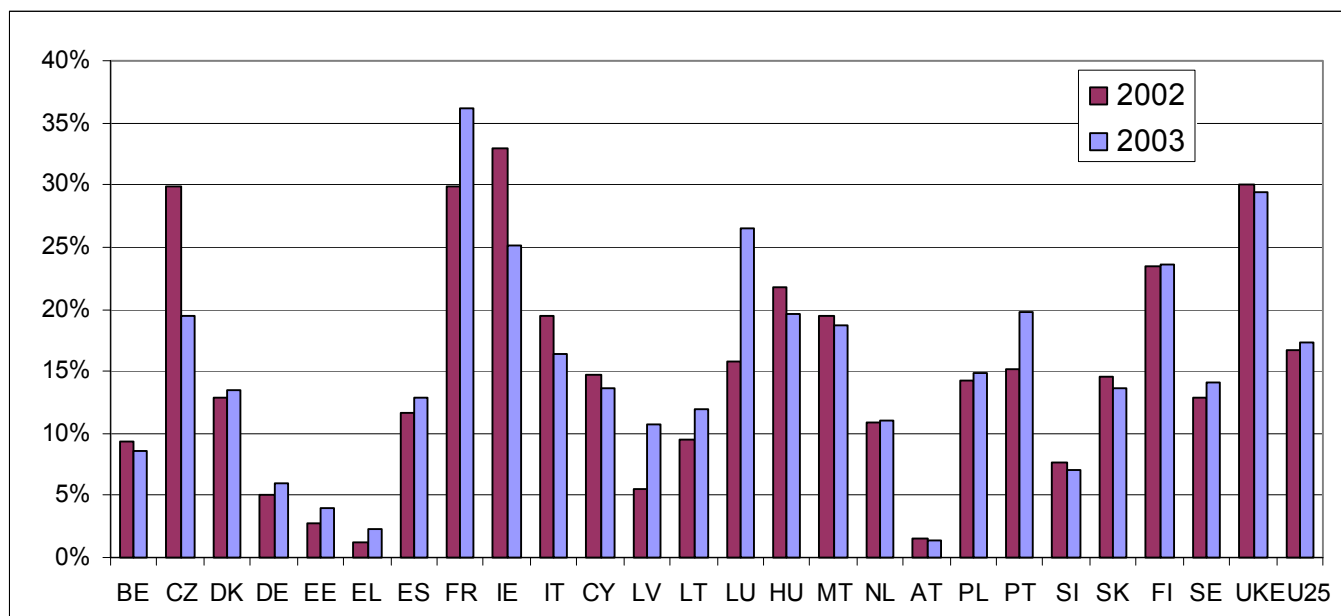
En général, environ 80% de la dette est classée comme «à plus d'un an». Dans certains États membres, la part de la dette à court terme est inférieure à 5% : Estonie (1,3%), Grèce (1,9%), Espagne (2,0%) et

Autriche (3,2%). Dans d'autres, la part de la dette à court terme est supérieure à 20% : France (42,5%), République tchèque (32,3%), Luxembourg (31,5%), Royaume-Uni (31,1%), Suède (26,7%) et Malte (22,2%). (Si la première colonne du tableau 2 indique 100%, cela signifie que cet État membre n'a pas pu fournir de ventilation par échéance et que davantage d'informations peuvent être trouvées dans le paragraphe suivant.)

Données à court terme sur la base des notifications PDE

Comme le montrent le tableau 2 et la figure 5 (dette à court terme : somme de numéraire et autres dépôts, titres à court terme et crédits à court terme), il n'y a pas de tendance commune en ce qui concerne les échéances.

Pour l'Autriche, l'Allemagne, l'Estonie et la Grèce, la proportion de la dette à court terme est très faible (environ 5%). La République tchèque, la France, l'Irlande et le Royaume-Uni ont la part la plus élevée de dette à court terme (plus de



Graphique 5 : Dette à court terme en pourcentage de la dette publique totale
Source : notifications PDE (Règlement N° 3605/93 du Conseil).

25%) mais le chiffre pour la France inclut des titres à plus long terme (*Titres de créances négociables* qui sont considérés comme étant à court terme mais peuvent avoir une échéance à plus d'un an).

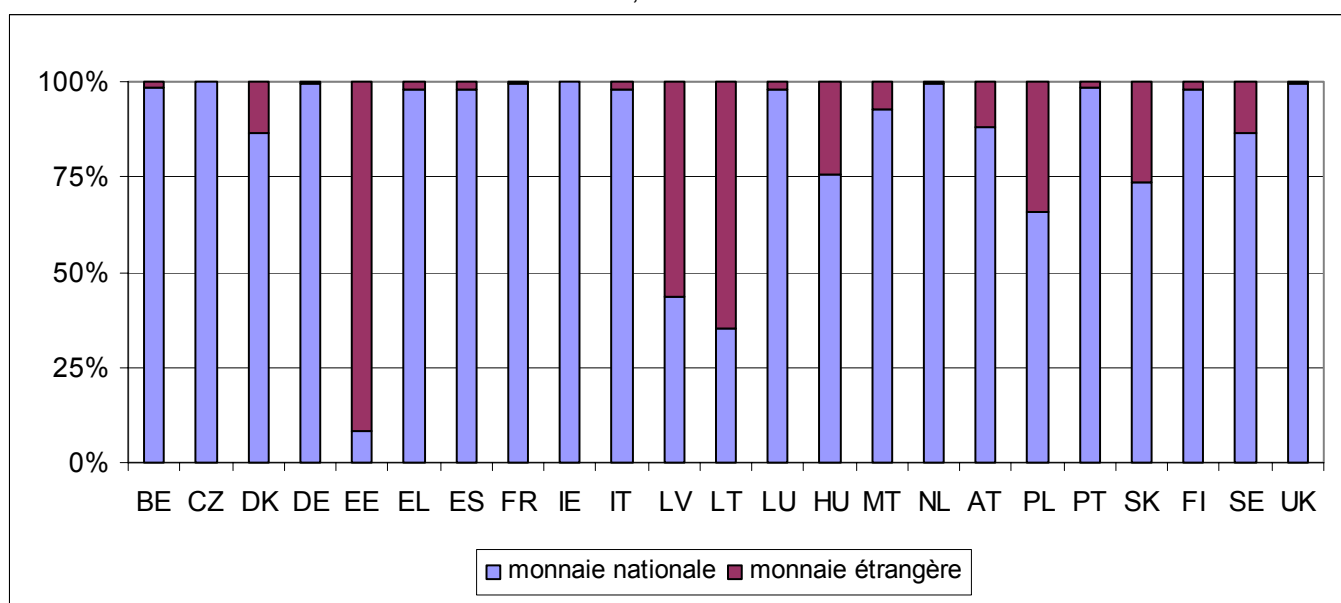
En comparant les données de 2002 et de 2003, on constate que, dans certains États membres, la proportion de la dette à court terme a considérablement changé. En République tchèque et en Irlande, la part de la dette à court terme a sensiblement diminué tandis qu'en France, en Lettonie et au Luxembourg, la part de la dette à court

terme a augmenté considérablement.

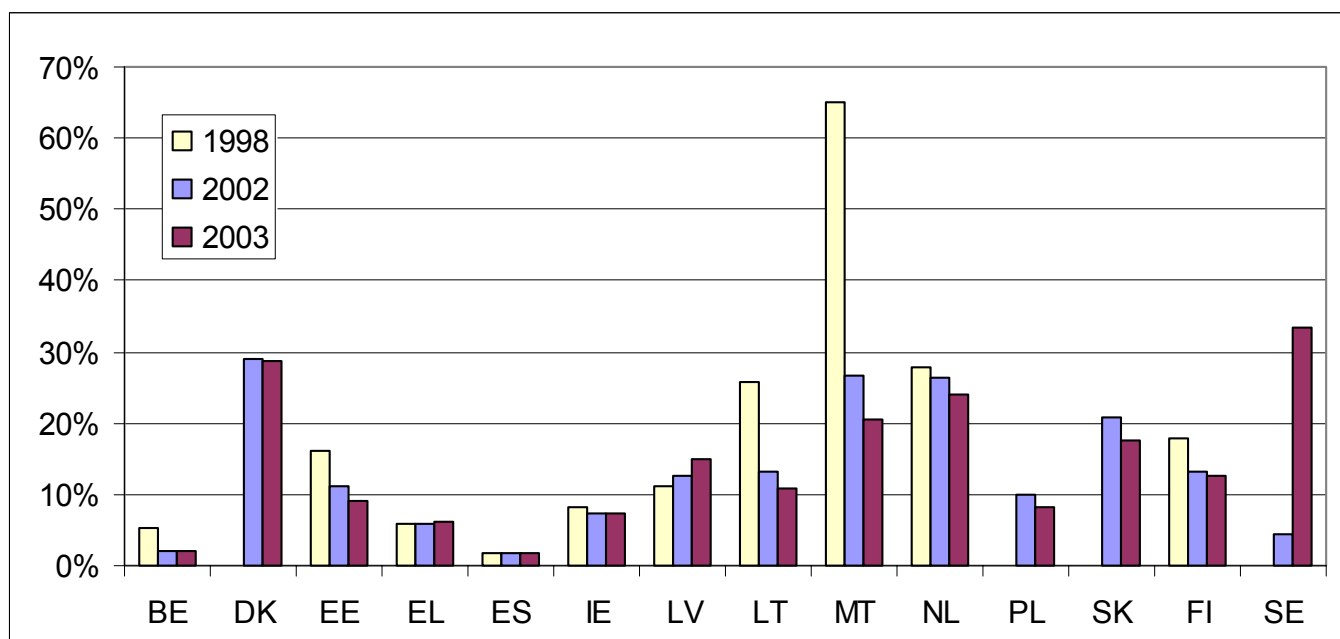
Durée résiduelle moyenne

En plus de la ventilation par échéance, les États membres ont été interrogés concernant la durée résiduelle moyenne de la dette. Sur la base des réponses de 16 États membres, il a été possible d'obtenir une image approximative de la durée résiduelle moyenne des titres émis par l'administration centrale. Pour les États membres ayant répondu, la durée résiduelle moyenne allait de 3 à 6,5 ans.

Les nouveaux États membres tendent à avoir une durée résiduelle moyenne moins longue, reflétant leurs marchés des capitaux moins développés. En termes de différence dans la durée résiduelle moyenne des titres des administrations centrales entre les données de 2002 et de 2003, on observe en général une légère tendance à l'augmentation de la durée résiduelle. Il n'y a qu'en Pologne, au Portugal et en Suède que la durée résiduelle tend à diminuer légèrement.



Graphique 6 : Ventilation de la dette publique par monnaie d'émission. Données manquantes pour CY et SI.
Source : enquête sur la dette, pour CZ, LV, AT, PL, FI et SE sur la base de la dette de l'administration centrale.



Graphique 7 : Garanties d'État en pourcentage de la dette totale.

Données manquantes pour CZ, DE, FR, IT, CY, LU, HU, AT, PT, SI et UK.

Source : enquête sur la dette, pour BE, ES, LV, NL, PL et SE garanties accordées par l'administration centrale.

Autres aspects

Monnaie d'émission

Parmi les États membres de l'UE, six États membres sur les 23 qui ont répondu émettent moins de 80% de leur dette en monnaie nationale (voir figure 6). Dans de nombreux États membres, la part de la monnaie nationale est proche de 100% : Belgique, République tchèque, Allemagne, Grèce, Espagne, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Finlande et Royaume-Uni. La plupart d'entre eux sont membres de la zone euro.

La part de la dette émise en monnaie étrangère (euro dans ces cas) est particulièrement élevée en Estonie, en Lituanie et en Lettonie. Elle est plus faible en Hongrie, en Pologne et en Slovaquie.

Garanties d'État

Sur la base de 14 réponses sur 25 États membres de l'UE, l'analyse des garanties d'État ne peut donner qu'une image incomplète de la situation dans l'Union européenne. (Voir figure 7).

Dans la plupart des États membres qui ont répondu, les garanties de

l'État en pourcentage de la dette totale ne dépassent pas les 20% et, dans de nombreux cas, elles n'atteignent pas les 10%.

À Malte, en 1998, le niveau des garanties d'État était très élevé mais il a sensiblement diminué depuis lors. Pour presque tous les États membres ayant répondu, une tendance à la baisse peut être observée. Les seules exceptions sont la Lettonie et la Suède.

En Lettonie, le pourcentage des garanties d'État augmente régulièrement mais en Suède, la croissance est très importante (de 5% à plus de 30%).

Coût apparent

Sur la base de 13 réponses sur 25 États membres, le coût apparent (taux d'intérêt) de la dette publique ne peut donner qu'une indication approximative.

En 2003, le niveau du coût apparent variait entre 3% en Suède et 6,3% en Slovaquie.

En comparant les données de 2002 et de 2003, on constate que le coût apparent a diminué dans presque tous les États membres ayant répondu (il n'a augmenté qu'en Estonie).

BE	Belgique	IT	Italie	PL	Pologne
CZ	République tchèque	CY	Chypre	PT	Portugal
DK	Danemark	LV	Lettonie	SI	Slovénie
DE	Allemagne	LT	Lituanie	SK	Slovaquie
EE	Estonie	LU	Luxembourg	FI	Finlande
EL	Grèce	HU	Hongrie	SE	Suède
ES	Espagne	MT	Malte	UK	Royaume-Uni
FR	France	NL	Pays-Bas		
IE	Irlande	AT	Autriche		

Pour en savoir plus:

➤ **Les bases de données**

[Site web EUROSTAT/Économie et finances/Secteur des Administrations publiques/Déficit et dette publics](#)

Les journalistes peuvent contacter le service média support :

Bâtiment BECH, Bureau A4/017 • L-2920 Luxembourg • Tel. (352) 4301 33408 • Fax (352) 4301 35349 •

E-mail: eurostat-mediasupport@cec.eu.int

European Statistical Data Support:

Eurostat a mis en place, conjointement avec les membres du "Système statistique européen", un réseau de centres d'appui, qui couvrira presque tous les États membres et certains pays de l'AELE.

La mission de ces centres sera d'aider et d'orienter les utilisateurs qui se procureront des données statistiques européennes sur l'internet.

Vous trouverez sur notre site internet des informations précises sur ce réseau de centres d'appui:

www.europa.eu.int/comm/eurostat/

Une liste des bureaux de vente dans le monde est disponible à :

l'Office des publications officielles des Communautés européennes.

2, rue Mercier – L-2985 Luxembourg

URL: <http://publications.eu.int>

E-mail: info-info-opoce@cec.eu.int

BELGIEN/BELGIQUE/BELGIË - DANMARK - DEUTSCHLAND - EESTI – ELLÁDA - ESPAÑA - FRANCE - IRELAND - ITALIA - KYPROS/KIBRIS – LUXEMBOURG - MAGYARORSZÁG – MALTA - NEDERLAND - ÖSTERREICH - POLSKA - PORTUGAL - SLOVENIJA - SLOVENSKO - SUOMI/FINLAND - SVERIGE - UNITED KINGDOM - BALGARIJA - HRVATSKA - ÍSLAND – NORGE - SCHWEIZ/SUISSE/SVIZZERA - AUSTRALIA - BRASIL - CANADA - EGYPT - MALAYSIA - MÉXICO - SOUTH KOREA - SRI LANKA - T'AI-WAN - UNITED STATES OF AMERICA

La présente publication a été réalisée en collaboration avec Gesina Dierickx.

TEXTE ORIGINAL: Anglais